ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE RABAT-SALE-KENITRA
SDL RABAT VILLE VERTE S.A

rabat
ville
verte

Rabat le, 27 NOV. 2025

DECISION D'APPEL A CANDIDATURES POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GENERAL

Le Président du Conseil d'Administration de la Société de Développement Local Rabat Ville Verte S.A, décide de lancer un appel à candidatures pour le poste de Directeur Général de la SDL Rabat Ville Verte, et ce conformément aux dispositions de :

- La loi Organique n°113.14 relative aux Communes ;
- La loi Organique n°114.14 relative aux Régions ;
- La loi n°17.95 relative aux Sociétés Anonymes ;
- La circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur n°5434 en date du 14 Mars 2023 relative à la nomination des Directeurs Généraux des Sociétés de Développements au niveau des Collectivités Territoriales ;
- Les Statuts de la Société de Développement Local RABAT VILLE VERTE S.A.

Il a été décidé ce qui suit :

Article Premier :

Lancer un appel à candidatures pour le poste de Directeur Général de la Société.

Article 2 :

L'appel à candidatures est ouvert aux candidat(e)s qui répondent aux conditions suivantes :

- Être de Nationalité Marocaine ;
- Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur, d'un master ou équivalent reconnu ;
- Justifier d'une expérience professionnelle de plus de 10 ans dans la gestion publique ou privée, démontrant une maîtrise avérée dans les domaines économique, technique ou administratif liés à l'activité de la société ;
- Disposer d'une expérience minimale de 5 ans dans un poste similaire à un poste de Direction ;
- Disposer d'une connaissance approfondie dans le secteur d'activité de la Société et disposer des compétences scientifiques nécessaires pour assurer les fonctions nécessaires ;
- Disposer d'une connaissance approfondie dans le fonctionnement institutionnel, des lois et règlementations qui régissent l'Investissement et la Gestion des Entreprises Publiques ;
- De façon Générale, disposer des connaissances nécessaires permettant d'assurer la gestion de la Société ainsi que tous les aspects ayant un lien direct ou indirect avec les missions attribuées à la Société.

Article 3 :

Les missions confiées au Directeur Général de la Société sont celles prévues par les dispositions règlementaires et statutaires, notamment :

- Représenter la Société dans ses rapports vis-à-vis des tiers ;
- Veiller à la mise en œuvre des stratégies et orientations fixées par le Conseil d'Administration ;
- Assurer la gestion technique, administrative et financière de la Société ;

- Veiller à la mise en place de dispositifs efficaces et efficients permettant le suivi des missions de la société en toute transparence ;
- Veiller à la rationalisation des dépenses et des opérations ;
- Veiller au respect des lois et règlementations applicables à la Société ;
- Assurer toute mission fixée par les Statuts, l'assemblée Général et le Conseil d'Administration de la Société.

Article 4 :

Le Dossier de candidature est constitué obligatoirement des pièces suivantes :

- Une copie certifiée conforme de la carte d'identité nationale ;
- Un CV actualisé indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ;
- Une copie certifiée conforme des attestations de travail ;
- Une copie certifiée conforme des diplômes obtenus ;
- Lettre de motivation signée par le candidat, adressée à Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la SDL RABAT VILLE VERTE S.A,
- Accord signé par le supérieur hiérarchique de l'organisme de provenance aux cas où le Candidat/Candidate est employé de l'Etat, Collectivité Territoriale, Etablissement et Entreprises Publiques ;
- Copies des attestations faisant ressortir que le/la Candidat(e) à assurer des responsabilités pour une durée de plus de 10 ans dans un poste similaire ou ayant un lien avec le poste à pourvoir ;
- Le programme et la méthodologie de travail proposés par le/la Candidat(e) pour assurer les missions confiées ainsi que les modalités d'augmentation du rendement de la Société.

Article 5 :

Les dossiers de candidature doivent être déposés **en 5 exemplaires** auprès du Bureau d'Ordre de la Wilaya de la Région Rabat–Salé–Kénitra et par courriel à l'adresse mail suivante : sdlrabat.candidature@gmail.com.

Ils peuvent être déposés à compter de la date de publication du présent appel à candidatures avant le 02 JAN. 2026 à 16h00, délai de rigueur pour la réception des dossiers.

NB : Les dossiers de candidature incomplets ou parvenus hors délai susmentionné ne seront pas pris en compte et ne feront pas l'objet de suite.

Article 6 :

La sélection du/de la candidat(e) retenu(e) interviendra après l'étude et l'examen des dossiers déposés, ainsi que la tenue d'entretiens avec les candidats remplissant les conditions fixées par le présent appel à candidatures.

Article 7 :

Une commission est instituée par décision du Président du Conseil d'Administration de la SDL Rabat Ville Verte S.A. Elle est chargée d'examiner les dossiers de candidature, de retenir ceux répondant aux conditions fixées et de conduire les entretiens de sélection.

Article 8 :

Le présent appel à candidatures est publié sur le portail public www.emploi-public.ma, sur le portail de la Direction Général des Collectivités Territoriales, sur le portail de la Commune de Rabat ainsi que sur deux journaux d'annonces légales.

Article 9 :

Les résultats des travaux de la commission seront publiés selon les mêmes modalités que celles prévues à l'article précédent.

Monsieur Mohammed YACOUBI
Wali de la Région de Rabat Salé Kénitra
Président du Conseil d'Administration

Le Wali de la Région de
Rabat - Salé - Kénitra
Gouverneur de la Préfecture de Rabat

Signé : Mohammed YACOUBI